

Bureau du Directeur du GEMRC  
Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2



5850-1 (DEMPET 3-5)

15 septembre 2020

COMMUNIQUÉ No 02/2020  
DU DGEMRC - PLAN DE MISE  
EN ŒUVRE DE LA SEM DU GEMRC

Références : A. DOAD 5070-0, Structure des emplois militaires  
B. A-PD-055-001/AG-001, Structure des emplois militaires des Forces armées canadiennes  
C. 2184-1000-1 (TL SEM GEMRC) Communiqué n° 05/2019 du DGEMRC  
D. DOAD 5031-8, Perfectionnement professionnel au sein des Forces canadiennes

1. Ce communiqué vise à expliquer aux membres du Corps du GEMRC le contexte et la portée du Plan de mise en œuvre de la structure des emplois militaires (PMOSEM) pour les militaires du rang (MR) du GEMRC. Cette initiative aura des répercussions sur la structure, la dotation et le modèle d'emploi de tous les MR du GEMRC.
2. Cinq groupes professionnels. Le PMOSEM officialise la transition vers un modèle à cinq groupes professionnels. En substance, un nouveau groupe professionnel est créé dans un modèle distributeur-récepteur selon lequel les techniciens de divers groupes font partie d'un seul et même groupe professionnel lorsqu'ils atteignent un certain grade. Ainsi, du grade de soldat à sergent, la structure à quatre groupes professionnels des MR du GEMRC demeurera inchangée, mais une fois au grade d'adjudant, ces groupes fusionneront pour former celui de technologue en génie de l'équipement terrestre (TGET 00388). Le TGET aura des rôles et des responsabilités accrus, notamment : donner des conseils concernant les domaines du SGET, recommander des modifications d'équipement et mener des enquêtes techniques. En somme, le travail du Corps du GEMRC sera toujours principalement axé sur l'ingénierie et celui-ci continuera d'offrir son expertise et ses capacités techniques pour contribuer à l'atteinte des objectifs tactiques. Les changements apportés ont uniquement pour but d'affermir le fondement essentiel du GEMRC, c'est-à-dire sa pertinence sur le plan tactique.
3. Progression du PMOSEM. Bien que terminé en 2019, l'examen de la SEM pour les groupes professionnels des MR du GEMRC n'avait pas été approuvé. Une équipe spéciale du Corps du GEMRC travaille actuellement de façon étroite avec le Directeur – Besoins en production de personnel (DBPP) afin de trouver une solution. Au cours des trois prochaines semaines, l'équipe s'emploiera à définir la structure de tous les postes de soldat et de caporal du GEMRC afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de postes de premier échelon prévus dans le modèle de durabilité de la structure des groupes professionnels (MDSGP) pour les nouveaux techniciens avant que ces derniers passent à un échelon supérieur (compagnon ou plus). Elle veillera également à ce qu'il y ait assez de postes pour que l'effectif actuel d'adjudants (Adj) et d'adjudants-mâtres (Adjum) du GEMRC puisse être regroupé sous un seul et même groupe professionnel, celui de technologue en génie de l'équipement terrestre (TGET).
4. Niveau opérationnel de compétence (NOC). Le NOC des techniciens du GEMRC demeure PP 1.1. L'équipe chargée de l'examen de la SEM avait proposé de faire passer le NOC à PP 1.2, ce qu'avait refusé le Commandement du personnel militaire en raison des ressources que cela exigerait et de l'employabilité des artisans dans des postes de supervision. Par conséquent, après avoir terminé leur PP 1.1, les techniciens seront désormais affectés directement à des postes d'effectifs qualifiés en activité

(EQA). Ainsi, les techniciens PP 1.1 auront des tâches correspondant à leur niveau de qualification, bénéficieront d'une supervision adéquate et seront administrés par les officiers de maintenance et les sergents quartiers-maîtres techniciens - équipement (SQMTE).

5. Passage d'effectifs militaires surnuméraires (EMS) aux EQA. À l'heure actuelle, la plupart des techniciens PP 1.1 occupent des postes des EMS dans les centres de formation en cours d'emploi (FCE). Bientôt, ils seront transférés dans des postes d'EQA à l'extérieur des centres de FCE. Ce plan est actuellement mis à exécution par des gestionnaires des carrières sous la supervision de la haute direction du GEMRC dans chaque région. Cela entraînera, dès octobre, un afflux massif d'apprentis dans les unités de première ligne avec déménagements sans frais. Dans les secteurs où il n'y a pas suffisamment de postes vacants, les apprentis demeureront dans leurs unités actuelles dans des postes d'EMS jusqu'à ce que des postes d'EQA soient disponibles. Aucun apprenti n'aura à déménager hors de son emplacement géographique actuel.

6. Changement relatif à la période de FCE. Une fois leur NOC atteint, les apprentis n'auront plus à suivre une FCE en bonne et due forme. Dans la DOAD 5031-8, la formation et l'expérience professionnelle sont considérées comme deux piliers distincts. Il est estimé qu'un programme d'expérience professionnelle est le meilleur outil pour permettre aux apprentis de développer leurs connaissances, compétences et habiletés. Ce programme remplacera donc la période de FCE. Les visées du programme d'expérience professionnelle seront les mêmes que celles de la FCE et il comprendra une trousse de certification ainsi que des changements mineurs relativement à la structure, aux exigences en matière de rapport et aux objectifs de rendement.

7. Changements relatifs aux centres de FCE. Les rôles et les responsabilités des centres de FCE où se donne la formation PP 1.2 seront mis en revue. Une étude complète des rôles et des responsabilités des ces centres sera également effectuée. En ce qui concerne les centres d'innovation, un de leurs fins anticipés est de fournir un lien arrière efficace sur le plan technique et pour tout ce qui a trait au Système de gestion de l'équipement terrestre, en plus de servir de centres de connaissances techniques. Une équipe spécialisée, menée par DEMPET 3-5, va prendre position pour mener ce changement. Une de leurs tâches initiales est d'indiquer dans un communiqué la vision pour ce nouveau programme d'expérience à l'emploi et le mandat des centres FCE.

### *Arte et Marte*

Colonel J.C.H. Spitzig  
Directeur du GEMRC

Adjudant-chef K.S. Northorp  
SM du Corps du GEMRC

Liste de distribution

Action

Représentants régionaux du GEMRC  
Gestionnaires des carrières du GEMRC  
École du GEMRC//Cmndt/SMR/IC

Information

Conseil du GEMRC  
État-major du Corps du GEMRC  
QG AC//G4/G4 Syst/G4 Maint